



# AÏE ! MON CONTRÔLE DE TVA !

Repérez les éléments déclencheurs d'un  
contrôle fiscal de TVA pour mieux se préparer





## **Vous ne l'aviez pas vu venir, et pourtant... Le contrôle de TVA est à votre porte !**

Eh oui, un contrôle de TVA peut arriver n'importe quand.  
Mais il y a des signes avant-coureurs qui peuvent vous alerter.

On vous explique comment repérer les accélérateurs de contrôle fiscal pour mieux faire face à un contrôle sur pièces, un examen de comptabilité ou une vérification de comptabilité, les 3 moyens d'action de l'administration fiscale.



# LES 5 ÉLÉMENTS DÉCLENCHEURS D'UN CONTRÔLE FISCAL



## 1 | La délation

En termes de contrôle fiscal, la délation fait partie depuis très longtemps des règles du jeu ! Pour des raisons évidentes d'éthique, les agents de la DGFIP doivent utiliser la source de la délation avec discernement et en toute objectivité, et veiller avant tout à **recouper la fiabilité** des éléments communiqués par le délateur.

## 2 | Les renseignements des administrations

Il existe de nombreuses sources pour trouver et rassembler les informations **comptables, fiscales** et **déclaratives** d'une entreprise :

- l'Urssaf et les organismes sociaux
- les échanges automatiques avec les administrations fiscales étrangères
- la justice
- les banques...
- les douanes

## 3 | L'absence de dépôt ou la souscription tardive de déclaration

Le retard récurrent et l'absence de dépôt des déclarations fiscales finissent par entraîner automatiquement un contrôle.

## 4 | Les déficits

Les agents de la DGFIP sont très attentifs aux déficits professionnels à caractère répétitif... Ils constituent même un de leurs signaux préférés pour déclencher un contrôle fiscal !

## 5 | Le contrôle d'un tiers

Une entreprise ne fonctionne pas en circuit fermé... En cas de contrôle d'une entreprise, l'administration peut trouver des informations relatives à un tiers (donneur d'ordre, sous-traitant, etc.) et enclencher une procédure de contrôle fiscal.



**En général, les agents de la DGFIP ne repartent pas les mains vides...**

**Attention à vous si vous subissez un contrôle de TVA et que vous n'êtes pas en conformité !**

# FOCUS SUR LE CONTRÔLE DE LA TVA



Il y a 5 causes principales de **redressement en matière de TVA**, suite à un contrôle fiscal.

## 1 | Le chiffre d'affaires

Lorsqu'une entreprise se trompe sur le montant du chiffre d'affaires déclaré, de bonne foi ou non, elle s'expose à un rappel de TVA et à une majoration éventuelle.

## 2 | La TVA déductible

Lorsqu'un redevable ne justifie pas la TVA facturée, déduit la TVA d'opérations n'ouvrant pas droit à déduction ou anticipe trop la déduction de la taxe, il s'expose à des pénalités !

## 3 | La TVA intracommunautaire

Gare aux entreprises qui ne respectent pas les règles de déclarations de TVA sur les opérations intracommunautaires (à l'intérieur de l'UE). La DGFIP y est très attentive !

## 4 | Le régime d'imposition

Les entreprises peuvent commettre des erreurs dans le mode de comptabilisation des opérations (achats, ventes, services). Elles s'exposent également à un rappel de TVA.

## 5 | La mauvaise estimation de la TVA due

Certaines entreprises estiment à tort ne pas être redevable de la TVA, soit sur certaines opérations, soit au niveau de l'activité globale. Attention, la DGFIP veille au grain.

**Pour en savoir plus sur ces 5 causes principales de redressement, rendez-vous sur le site de Francis Lefebvre e-Compliance !**

**Le Top 5 des rappels de TVA >**



# COMMENT SE PRÉMUNIR DES RISQUES FACE À UN CONTRÔLE DE TVA ?



## 1 | Le cadrage de TVA

Effectué régulièrement, le cadrage de TVA permet de s'assurer que le **chiffre d'affaires déclaré** est cohérent.

## 2 | Le contrôle croisé des données

Pour vérifier la cohérence des données comptables et fiscales, il faut, chaque mois, **croiser les données** entre les comptes de charges et de produits et les comptes de TVA.

## 3 | L'audit de TVA

Faire un état des lieux du traitement de la TVA permet à l'entreprise d'identifier les opérations où la **TVA collectée** aura été oubliée et où la **TVA déductible** n'aura pas été déduite.

## 4 | La délimitation du droit à déduction

Pour se prémunir des risques d'un contrôle de TVA, il faut être en mesure d'identifier les cas d'exclusion et de restriction du **droit à déduction**.

## 5 | La documentation des opérations

Pour ne pas risquer de pénalités dues à une **non-conformité**, l'entreprise redevable doit conserver les factures et documenter chaque opération à l'export et à l'intracommunautaire.

## 6 | La complétion correcte des déclarations

Pour être sûr d'être dans les clous de l'administration fiscale, il faut s'assurer de remplir correctement ses **déclarations de TVA**.



Ces 6 procédures vous permettront d'être en conformité et de ne plus craindre le moindre contrôle fiscal... Mais comment les mettre en place facilement ?



**Un contrôle de TVA peut arriver à tout moment.**

Et si vous n'êtes pas prêt le jour J, vous vous exposez à des pénalités, des majorations, des reversements de TVA...  
Bref. Des ennuis en perspective ! Pour vous protéger et passer à travers les mailles du filet des agents de la DGFiP, il faut **anticiper les risques de non-conformité !**

Pour effectuer votre **cadrage de TVA**, simuler des **contrôles croisés** de vos données comptables et déclaratives, vous assurer de la **conformité de vos données** à long terme... le plus efficace est de vous équiper d'une solution d'audit de TVA en ligne !

Plateforme cloud, fonctionnalités pensées pour des professionnels, contrôles personnalisés et automatisables, facilité de collaboration, accompagnement et formation... les avantages d'une solution comme celle de Francis Lefebvre e-Compliance sont nombreux !

Découvrez les **10 arguments chocs d'un logiciel d'audit de TVA en ligne** dans notre livre blanc.

[Les 10 raisons de m'équiper >](#)

FRANCIS LEFEBVRE  
 **COMPLIANCE**



 01 41 05 57 88